



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Centre hospitalier universitaire de la Guadeloupe

Question au Gouvernement n° 2007

Texte de la question

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA GUADELOUPE

M. le président. La parole est à Mme Justine Benin.

Mme Justine Benin. Madame la ministre des solidarités et de la santé, il y a bientôt deux ans que s'est produit l'incendie du centre hospitalier universitaire de la Guadeloupe. Il y a quelques semaines, une mission d'expertise sonnait l'alarme au sujet des conditions de travail, de santé et de sécurité des personnels soignants du CHU, mais aussi de l'impossibilité pour les médecins d'exercer correctement leur mission, faute de moyens. Cette situation quotidienne est invivable, et elle a de graves conséquences sur la prise en charge des populations – beaucoup font même le choix de partir se soigner ailleurs.

Mes chers collègues, la population guadeloupéenne a peur. Les Guadeloupéens sont réputés pour leur résilience, nous supportons des conditions de vie souvent difficiles, mais nous ne pouvons nous résigner à la situation actuelle. Il est urgent d'agir au plus vite pour rétablir la confiance dans notre système de santé, aujourd'hui sérieusement affaibli.

Bien sûr, des plans d'action se sont succédé, avec le soutien du Gouvernement, des collectivités et grâce à l'engagement sans faille du directeur du CHU, M. Gérard Cotellon. Mais où en est-on concrètement aujourd'hui ? Malgré les efforts accomplis, la délocalisation, le manque de moyens humains et matériels et de graves dysfonctionnements organisationnels ont plongé la Guadeloupe dans un état d'urgence sanitaire.

Je connais l'engagement de Mme la ministre de la santé au service des patients et des personnels soignants. Le plan « ma santé 2022 » et la loi de transformation du système de santé sont deux exemples de son volontarisme et de sa mobilisation totale.

Mais comment aider le CHU à apurer la dette fournisseurs, devenue un véritable virus, et qui risque d'affecter le nouvel hôpital en construction ? Quels leviers le Gouvernement va-t-il actionner pour améliorer le quotidien des personnels et des patients ? Enfin, à quels moyens humains et financiers supplémentaires va-t-on recourir pour mettre fin à l'état d'urgence sanitaire que vit la Guadeloupe ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM et sur plusieurs bancs du groupe LaREM. – Mme Ericka Bareigts applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, la situation financière du CHU de la Guadeloupe fait l'objet d'un suivi resserré depuis de nombreuses années. L'établissement a toujours bénéficié d'un soutien ferme de la part de l'État ; des aides nationales et régionales très élevées lui ont été versées. Depuis 2012, le CHU a reçu 332 millions d'euros d'aide

exceptionnelle, destinés à assurer son fonctionnement courant, notamment ses approvisionnements auprès de ses fournisseurs. Il dispose également de l'appui financier de l'agence régionale de santé.

Par ailleurs, la reconstruction du CHU, dont le coût est estimé à 590 millions d'euros, doit bénéficier d'un financement à 100 % par l'État, accordé par le comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers, le COPERMO.

Malgré ces aides, le déficit de l'établissement figure parmi les plus élevés en France et d'importants dysfonctionnements ont été révélés voici plusieurs années. L'incendie survenu le 28 novembre 2017 a encore fragilisé la situation. Pour que l'événement n'aggrave pas les choses, l'État a intégralement couvert les coûts spécifiques qu'il a induits.

Le redressement est long, car c'est l'ensemble des processus et de l'organisation qu'il faut refondre. Le but n'est pas de reconstruire le CHU à l'identique, mais bien de tirer un bénéfice de la crise en améliorant la prise en charge de demain pour tous les Guadeloupéens.

Or le système de santé de la Guadeloupe est très hospitalo-centré : le CHU de Pointe-à-Pitre y représente 60 % de l'offre de soins. En outre, les filières sont insuffisamment structurées. Mais la crise née de l'incendie a eu pour effet de conduire des établissements publics et privés autrefois concurrents à travailler davantage ensemble à la création de filières de prise en charge. Le groupement hospitalier de territoire – GHT – unique de la Guadeloupe, constitué depuis janvier 2019, doit permettre de fédérer les établissements publics de santé, pour une offre de soins plus pertinente.

Je vous confirme enfin que le redressement de la trajectoire financière du CHU est une priorité aux yeux du ministère de la santé mais également d'Annick Girardin, ministre des outre-mer, et de l'ARS de Guadeloupe, comme en témoignent les moyens tout à fait exceptionnels déployés jusqu'à présent. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Justine Benin](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2007

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [5 juin 2019](#)